

*) Remorque de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrique	Type	F. d'homologation No
	F U C H S	F 713 M	CH 9267 07
Constructeur	Johannes FUCHS KG Ditzingen Bad Schönborn (D)		
Identification	"F 713 M" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu		
Numéro du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, au-dessus de l'essieu		
Importateur princ.	Käslin AG Baumaschinen 8854 Siebnen		
Véhicule homologué	2 214 200 065	Signes fixes dans code du type	F 713 M

Châssis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	8
Suspension	-	Direction	fusées de l'essieu
Frein de service	air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne, sur toutes les roues		
Frein d'arrêt	à ressort, mécanique, à expansion interne, sur roues arrière, manivelle		

Carrosserie	excavatrice		Poids	avant	arrière	total
Dimensions	int.	ext.	Poids à vide	(avec l'équipement le plus lourd)		
Longueur		9150	Charge utile ou			
Largeur		2500	Poids de service	8000	8000	16000 *)
Hauteur		4000	Poids total			-
Porte à faux	av	av	Garantie fabrique	12000	12000	16700
	ar	ar	Dimens. pneus	9,00-20	9,00-20	
Empattements			Ply / bar	14/6,75	14/6,75	
			Charge	12420	12420	
Voie	av	ar	Charge pour V max	25	25	
Dist. anneau axe	av	ar	Vitesse maximale selon constructeur			25
Distance pivot	-	axe ar	Vitesse maximale selon tenue de route			25

<b>Équipement</b>		
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av	-
	ar	2a (E)
Catadioptres	av	I (E)
	lat.	I (E)
	ar	III (E)
Feux de gabarit	av	A (E)
	lat.	-
	ar	A (E) + 1 sur la flèche
	ar vers l'av	ML CH 1 2204 02
Eclairage plaque		-
Cale		l = 380x170x200 mm

<b>Moteur de travail</b>			
Marque	DEUTZ	Type	F4L 912
Bruit	-	à/min	-
Silencieux	l = 430x230x125 mm		
Mesure des gaz	-		
Déparasitage	-		

**Indications pour le permis de circulation**

Genre remorque	Remorque de travail (vhc.spéc.)		
Marque et type	FUCHS F 713 M		
FH-No CH	9267 07		
Carrosserie	excavatrice		
Poids à vide	-	Charge utile	-
Poids de service	16000	Poids total	16000

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

Genre du véhicule : immatriculation comme chariot de travail (vhc.spéc.) voir FH CH 5265 09

\*) Véhicule spécial : poids total de 16000 kg.

Pour les remarques, voir la fiche complémentaire I

Lieu et date de l'homologation  
40789/3 Bad Schönborn, 20.-23.12.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Remorque de travail  
(véhicule spécial)

F U C H S

F 713 M

9267 07

F I C H E    C O M P L E M E N T A I R E    I

A noter dans le permis de circulation:

- (125) - autorisation spéciale obligatoire;
- (118) - vitesse maximale 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
  - des catadioptres blancs ronds doivent être fixés à l'avant et des rouges triangulaires à l'arrière;
  - les feux et les clignoteurs doivent être montés;
  - l'étrésillon dans le 3e trou depuis le haut, l'appui dans le trou avant;
- (141) - câble de sécurité entre le porteur et le manche;
- (140) - la lame niveleuse et les béquilles doivent être relevées et assurées;
  - position de transport du cylindre de levage, hauteur admise 4000 mm;
- (141) - le conducteur doit être porteur du manuel de service du constructeur;
  - la tourelle doit être assurée par une cheville, la flèche dirigée vers l'arrière;
  - le levier de commande de l'hydraulique doit être assuré;
  - les robinets pour la direction hydraulique doivent être en position "remorque".

Bad Schönborn, 20.-23.12.76